



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA  
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

## Communiqué de Presse

### LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL NOMME TROIS ARBITRES EN LA PROCEDURE ARBITRALE INSTITUEE AUX FINS DE REGLER LE DIFFEREND RELATIF A LA DELIMITATION DE LA FRONTIERE MARITIME ENTRE LE BANGLADESH ET L'INDE DANS LE GOLFE DU BENGALE

Le 12 février 2010, le Président du Tribunal international du droit de la mer, M. le juge José Luis Jesus, a nommé trois arbitres qui siégeront en tant que membres du tribunal arbitral constitué conformément à l'annexe VII aux fins du règlement du différend relatif à la délimitation de la frontière maritime entre le Bangladesh et l'Inde dans le golfe du Bengale. Les arbitres sont MM. Rüdiger Wolfrum (Allemagne), Tullio Treves (Italie) et Ivan Shearer (Australie). Le Président a également nommé M. Rüdiger Wolfrum président du tribunal arbitral. Il a été procédé à ces nominations en consultation avec les deux parties au différend.

Conformément à l'article 3 de l'annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, si les parties n'ont pu s'entendre sur la nomination d'un ou de plusieurs des membres du tribunal à désigner d'un commun accord, ou sur celle du président du tribunal arbitral, le Président du Tribunal international du droit de la mer y procède à la demande de toute partie au différend et en consultation avec les parties.

Dans une lettre datée du 13 décembre 2009, la Ministre des affaires étrangères du Bangladesh avait demandé au Président du Tribunal international du droit de la mer de nommer les trois arbitres, les deux parties n'ayant pu s'entendre à ce sujet.

\*\*\*

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal : <http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org> et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter :

Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne).

Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,

adresse électronique : [press@itlos.org](mailto:press@itlos.org)